

Sommaire :

- Activités touristiques
 - La demande touristique
 - L'importance économique
 - Les hébergements touristiques
 - L'offre touristique
 - Cartes des hébergements touristiques
 - Carte «tourisme et récréation»
 - Carte de fréquentation annuelle des équipements touristiques

- Activités halieutiques et aquacoles
 - La pêche maritime
 - L'aquaculture marine et la conchyliculture
 - Carte des activités halieutiques et aquacoles

- Activités portuaires, industrielles, agricoles et autres
 - Activités portuaires
 - Activités industrielles
 - Activités agricoles
 - Autres secteurs d'activités
 - Carte des activités portuaires, industrielles, agricoles et autres

Activités touristiques

Note. Les données, fournies par le CRT 59-62 (Comité Régional du Tourisme Nord - Pas-de-Calais), concernent en partie la région.

La demande touristique

Jouissant d'une position privilégiée, la région dispose d'un marché touristique potentiel de près de 100 millions de personnes dans un rayon de 300 km. Le Nord - Pas-de-Calais est une région de transit : 175 millions de personnes la traversent chaque année.

C'est une région d'excursion. De par leur proximité, Anglais et Belges n'hésitent pas à s'y déplacer pour la journée : 58 millions d'excursions par an (1999). C'est aussi une région où l'on séjourne : 39,9 millions de nuitées ont été enregistrées en 2004, plaçant le Nord - Pas-de-Calais au 12ème rang des régions françaises. Les étrangers représentent, selon la Direction du Tourisme, 45 % de la clientèle touristique dans la région, soit 17,9 millions de nuitées en 2004.

L'importance économique

Le chiffre d'affaires global de l'activité touristique pour la région s'élève en 2004 à 2,78 milliards d'euros (2,52 milliards en 2002 après ré-évaluation). Le Nord - Pas-de-Calais se place ainsi à la neuvième place des régions françaises. Ce chiffre d'affaires représente 3,3 % du PIB (Produit Intérieur Brut) régional.

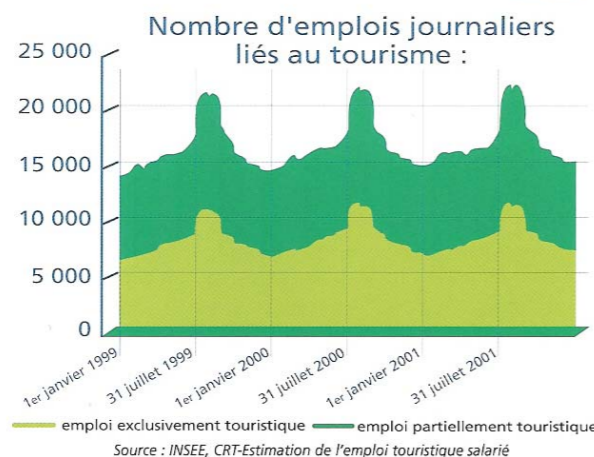
Le chiffre d'affaires de l'excursionnisme s'élève à 1,37 milliard d'euros (1999). Le tourisme régional est d'abord un tourisme de vacances concentré sur les mois de juillet et d'août, principalement sur la côte d'Opale – un touriste sur trois – et dans le sud du département du Nord (le Nord et le Pas-de-Calais se répartissent à part égale les touristes).

La population régionale est concernée à 20 % par cette forme de tourisme dont la durée de 3 semaines, en moyenne il y a quelques années, tend à se réduire à 10-15 jours, voire à une semaine aujourd'hui.

Ils sont en moyenne 16 800 salariés dans la région à travailler grâce au tourisme en 2001. Entre 1999 et 2001, les emplois dans le tourisme ont augmenté de 340 emplois chaque année.

L'emploi touristique se concentre à Lille et sur le littoral, mais profite à l'emploi local du département. L'approche ne serait toutefois pas complète si l'on omettait de citer les 8 400 emplois créés en saison, et à ce titre, le tourisme permet de recruter une main d'œuvre saisonnière importante.

EVOLUTION DE L'EMPLOI TOURISTIQUE DANS LE NORD-PAS DE CALAIS DE 1999 À 2001



Evolution de l'emploi touristique dans le Nord Pas-de-Calais de 1999 à 2001

Source: Les indices du tourisme (CRT59-62, INSEE)

Les hébergements touristiques

Le département du Nord offre environ 49500 lits touristiques marchands (36,2 % de la région), répartis entre l'hôtellerie classée (42 %), le camping (32 %), les résidences secondaires (21 %) et les autres hébergements (5 %).

Le parc hôtelier totalise 296 établissements répartis en :

- Parc hôtelier homologué :		- Parc hôtelier de plein air :	
****	10 hôtels	****	6 campings
***	40 hôtels	***	15 campings
**	105 hôtels	**	25 campings
*	17 hôtels	*	27 campings
0 étoile	48 hôtels	0 étoile	3 campings

A ces établissements s'ajoutent 308 gîtes ruraux et 24 gîtes de groupes.

L'offre touristique

Outre sa capacité d'hébergements, le département du Nord offre une diversité de loisirs et d'équipements touristiques :

- près de 15 km de plage
- 3 stations balnéaires sur les 11 comprises dans la région (Bray-Dunes, Dunkerques et Gravelines)
- 26 clubs de voile (planche à voile, catamaran et voile habitable) sur l'ensemble du département, dont :
 - 7 à Dunkerque
 - 3 à Gravelines et à Bray-Dunes
 - 1 à Grande-Synthe et à Grand-Fort-Philippe
- 7 clubs de char à voile :
 - 3 à Dunkerque
 - 2 à Gravelines
 - 1 Bray-Dunes et à Zuydcoote
- 2 clubs de canoë-kayak en mer
- 6 clubs de pêche en mer
- 48 clubs de plongée sous-marine dont :
 - 4 à Dunkerque
 - 2 à Gravelines
 - 1 à Grande-Synthe et à Grand-Fort-Philippe
- 3 ports de plaisance (Dunkerque, Grand-Fort-Philippe, Gravelines)
 - 450 anneaux à Gravelines et Grand-Fort-Philippe
 - 1095 anneaux à Dunkerque
- 1 casino (Dunkerque) : 864 229 visiteurs en 2004
- 1 centre SPORTICA (Gravelines) : 372 754 visiteurs en 2004
- 2 centres Station Kids (Gravelines et Dunkerque)

Les plongées de loisirs se déroulent sur les sites sous-marins suivants :

- face à la commune de Gravelines,
- à l'est du Port Autonome de Dunkerque,
- face à la commune de Bray-Dunes.

Vu l'échelle de rendu cartographique, il n'a pas été possible de localiser les sites de plongée.

Source du texte :

- Conseil Régional du Tourisme 59-62

Méthodologie pour les cartes des hébergements touristiques au 1er Janvier 2004

Echelle: 1/600.000 au format A3

Les quatre cartes de capacité décrivent le nombre de lits par communes en fonction des types d'hébergements touristiques présents dans le département :

- Capacité des hôtels de tourisme (au 01/01/2006),
- Capacité des campings (au 01/01/2006),
- Capacité des résidences secondaires (en 1999),
- Capacité d'hébergement rural (au 01/01/2004).

Ces données, complétées par le nombre de lits présents pour les autres types d'hébergement (carte non présente dans l'atlas), permettent d'établir le taux de fonction touristique par commune, calculé selon la formule suivante :

(Capacité d'hébergement totale par commune X 100) / Population

Ces données proviennent de la base de données du CRT 59-62.

Méthodologie pour la carte «Tourisme et récréation»

Echelle: 1/100.000 au format A3

Cette carte présente de manière ponctuelle les différentes activités touristiques présentes sur le littoral du département du Nord, ainsi que les différents clubs nautiques et de plongée.

Les données sur les activités récréatives proviennent de :

- L'atlas cartographique du littoral du Nord - Pas-de-Calais, ENR, 1999
- Bienvenue (CRT NPDC, 2006),
- Vivement la mer, Guide du bon usage de la mer et du littoral de la Côte d'Opale (CR NPDC), 2006.

Les points de contrôle des eaux de baignade proviennent de la base de données de la DDASS (<http://baignades.sante.gouv.fr>).

Méthodologie pour la carte de la fréquentation annuelle des équipements touristiques (2004)

Echelle: 1/100.000 au format A3

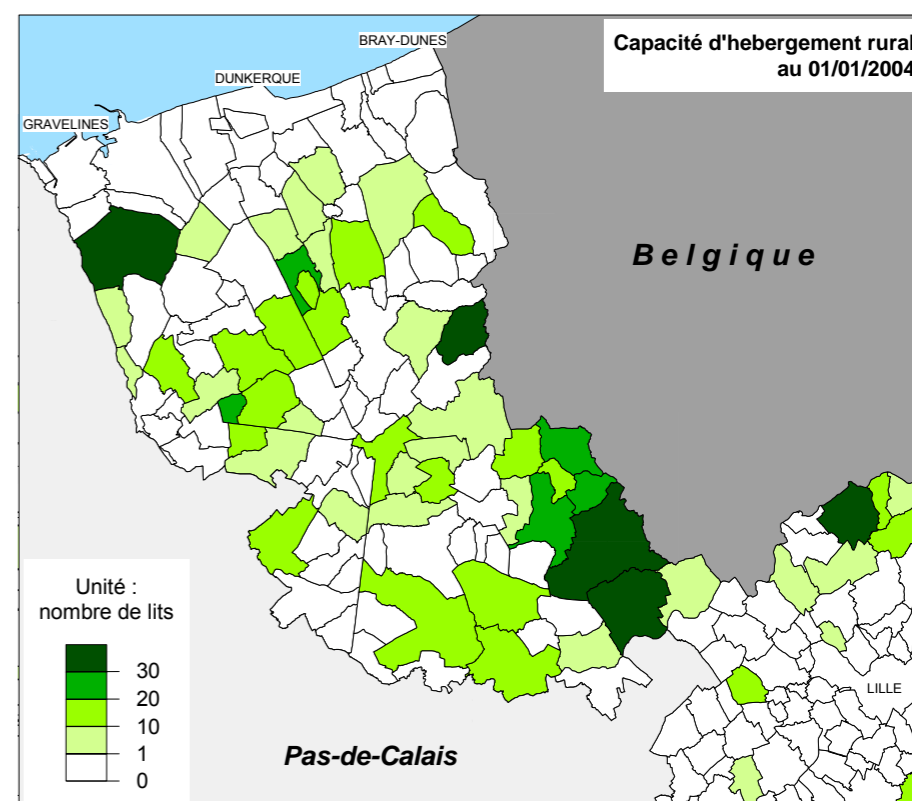
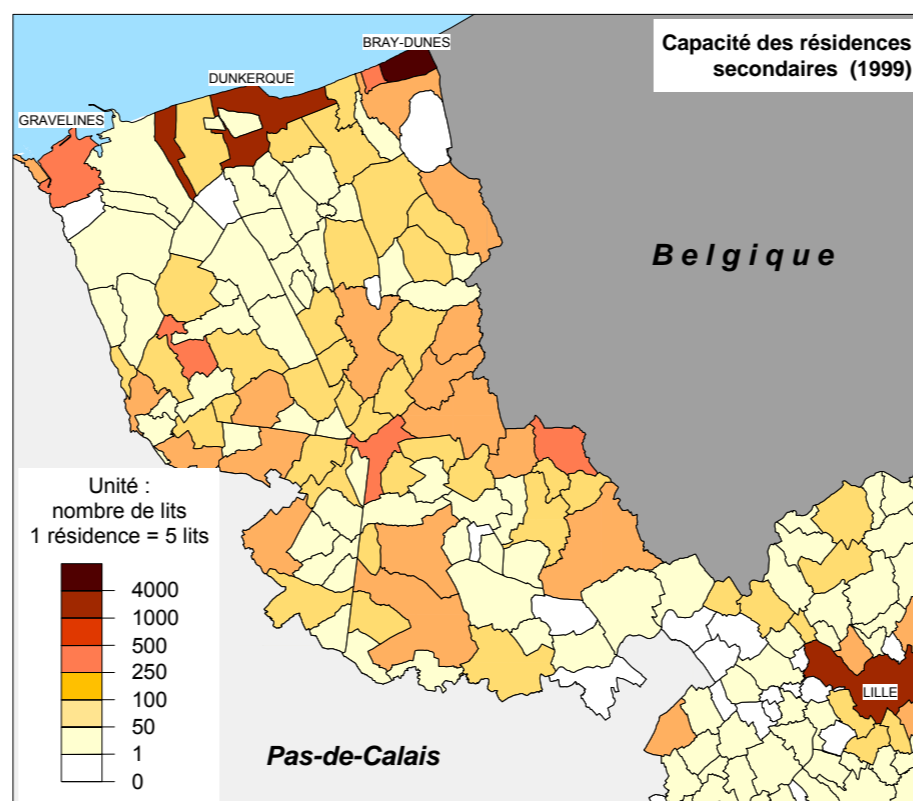
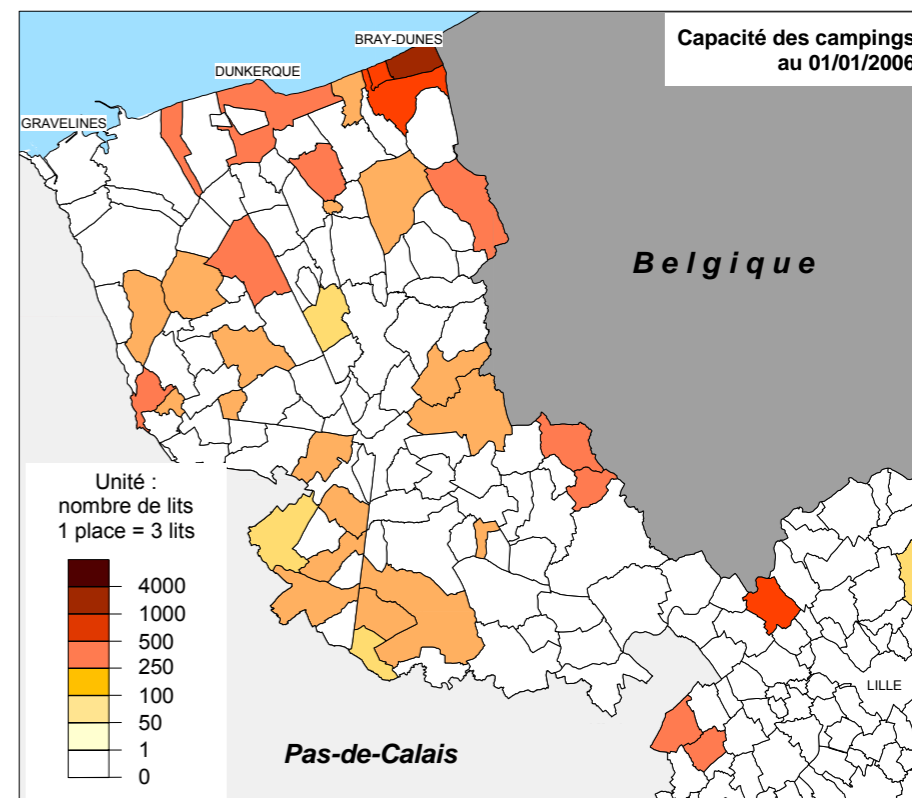
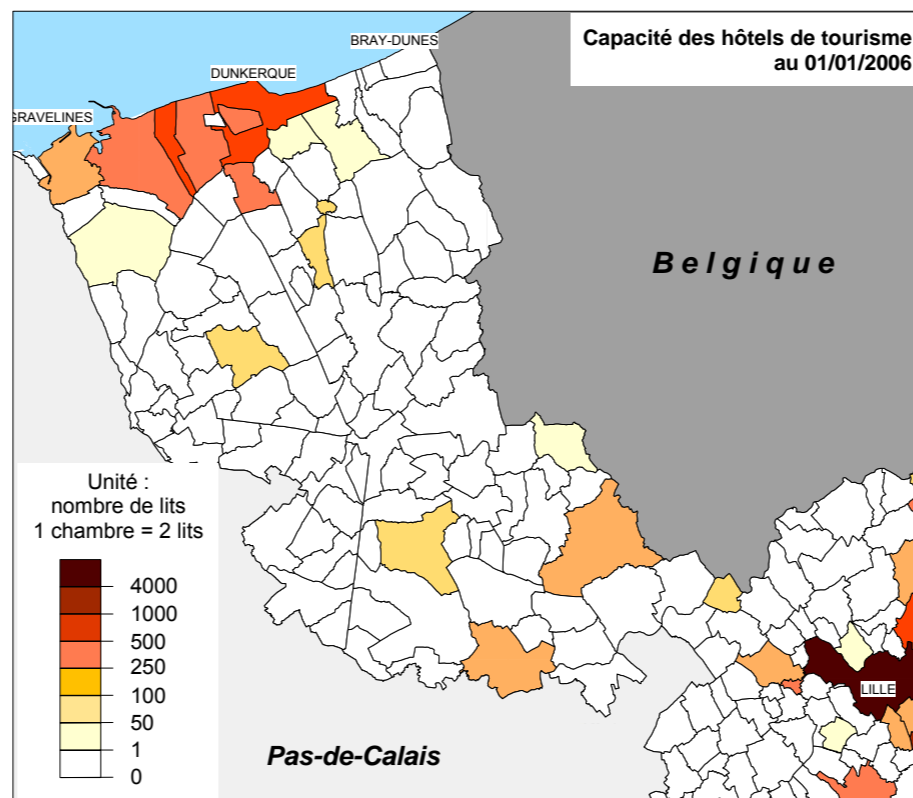
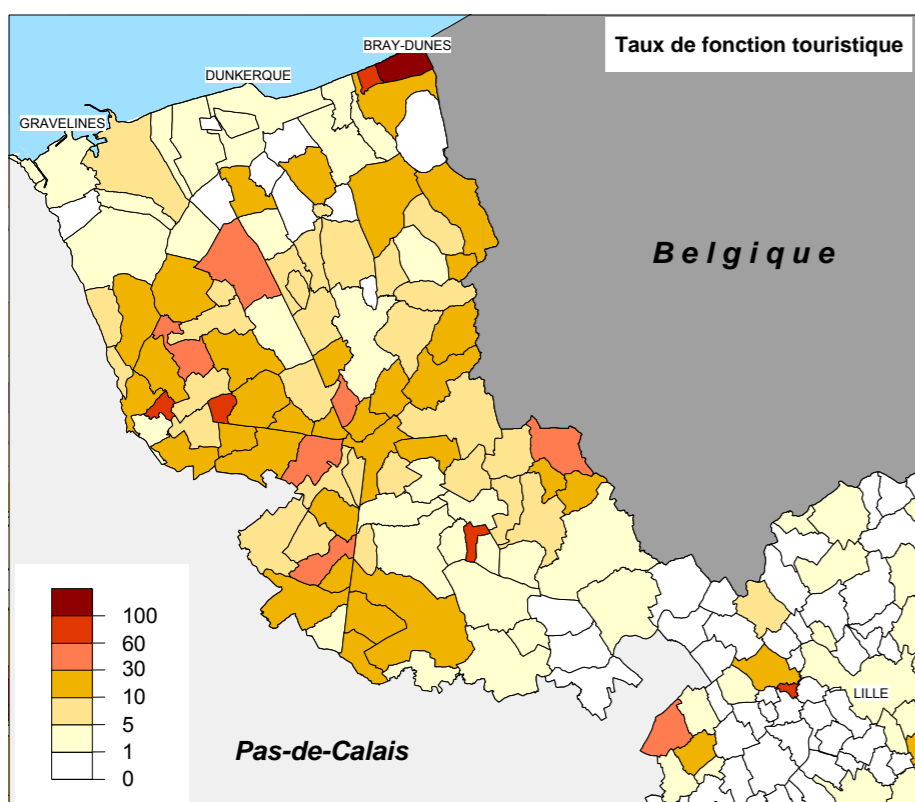
Cette carte présente, pour chaque commune du département, le nombre de visiteurs annuels en 2004, par grands types d'équipements :

- 1 - Musées
- 2 - Equipements culturels
- 3 - Monuments Historiques
- 4 - Loisirs Détente
- 5 - Loisirs Sportifs
- 6 - Tourisme Industriel
- 7 - Tourisme Fluvial

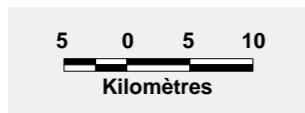
Les données proviennent de la base de données du CRT 59-62.



Hébergements touristiques du Nord

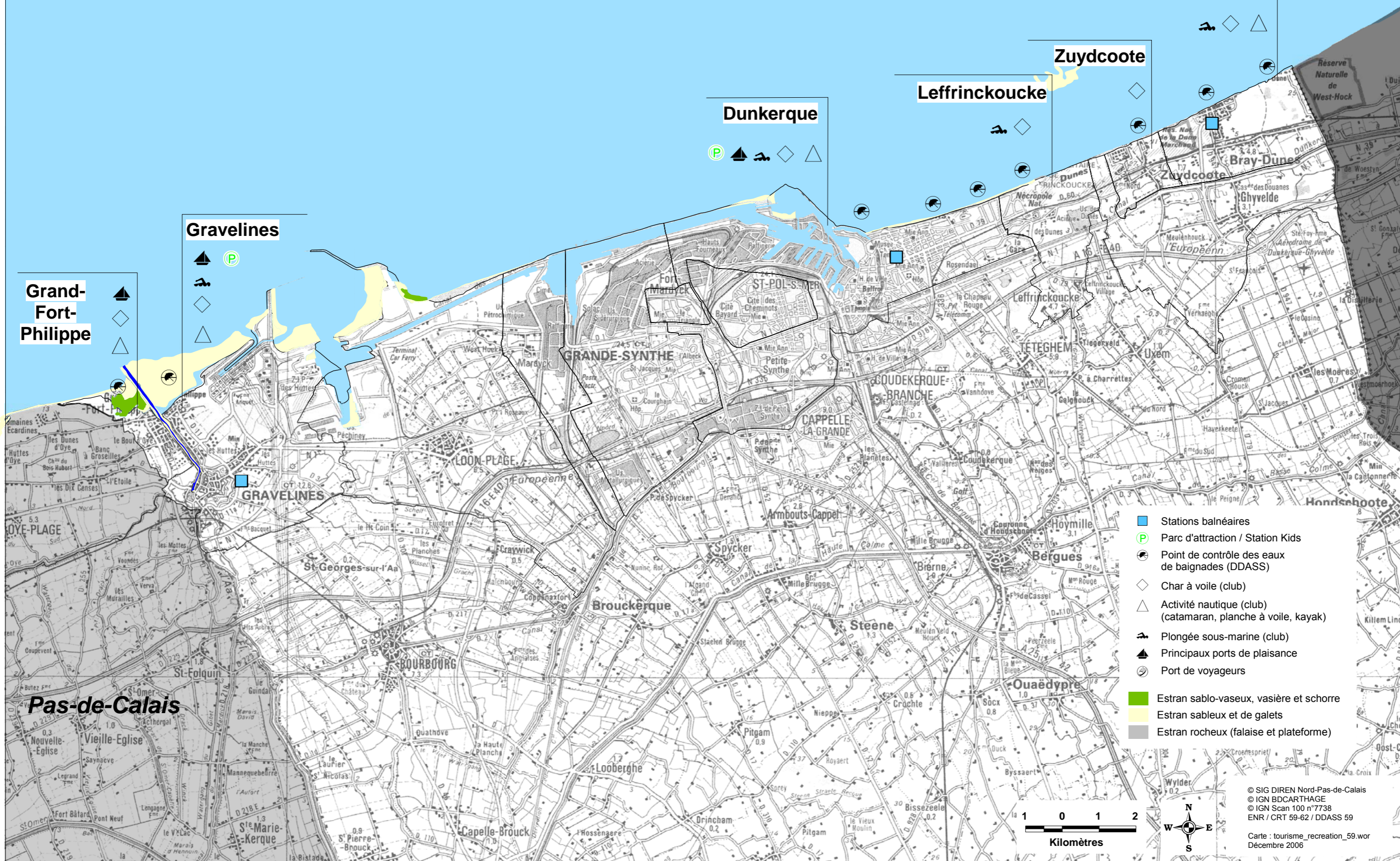


© SIG DIREN Nord-Pas-de-Calais
© IGN BDCARTHAGE
CRT 59-62
Carte : herbergement_tour_59.wor
Décembre 2006





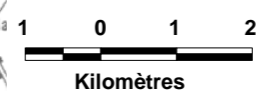
Tourisme et récréation



- Stations balnéaires
- P Parc d'attraction / Station Kids
- Point de contrôle des eaux de baignades (DDASS)
- ◇ Char à voile (club)
- △ Activité nautique (club) (catamaran, planche à voile, kayak)
- Plongée sous-marine (club)
- Principaux ports de plaisance
- Port de voyageurs
- Estran sablo-vaseux, vasière et schorre
- Estran sableux et de galets
- Estran rocheux (falaise et plateforme)

© SIG DIREN Nord-Pas-de-Calais
 © IGN BDCARTHAGE
 © IGN Scan 100 n°7738
 ENR / CRT 59-62 / DDASS 59

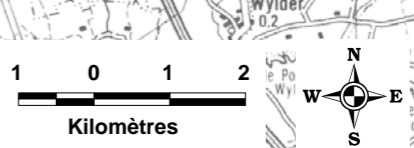
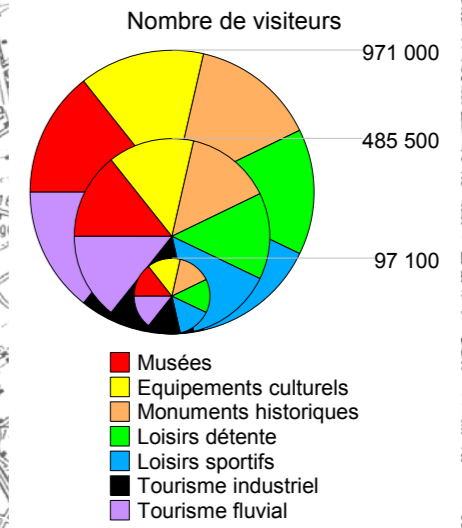
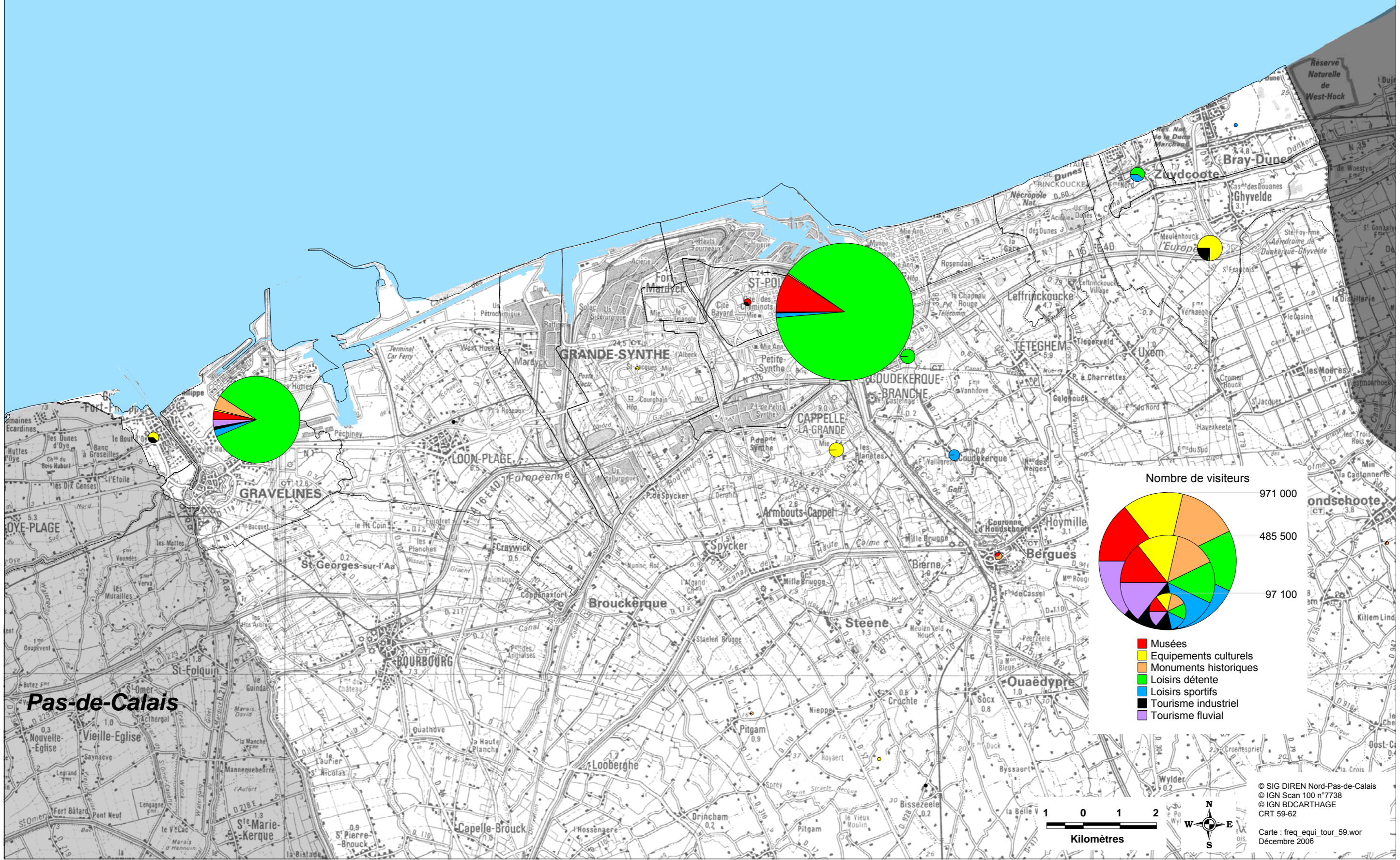
Carte : tourisme_recreation_59.wor
 Décembre 2006





Equipements touristiques du Nord

Fréquentation annuelle (2004)



© SIG DIREN Nord-Pas-de-Calais
 © IGN Scan 100 n°7738
 © IGN BDCARTHAGE
 CRT 59-62
 Carte : freq_equi_tour_59.wor
 Décembre 2006

Activités halieutiques et aquacoles

La pêche maritime

La pêche en mer

La flotte de pêche du quartier maritime de Dunkerque compte, en 2006, 142 marins inscrits répartis de la manière suivante selon le type de pêche :

- 8 marins embarqués à la grande pêche (navire s'absentant du port plus de 20 jours),
- 10 marins embarqués à la pêche au large (navigation de pêche pratiquée par des navires s'éloignant habituellement du port pour une durée supérieure à 96 heures),
- 35 marins embarqués à la pêche côtière (navigation de pêche pratiquée par tous navires ne s'absentant du port que pour une durée inférieure ou égale à 96 heures mais supérieure à 24 heures),
- 89 marins embarqués à la petite pêche (navigation de pêche pratiquée par tous navires ne s'absentant du port que pour une durée inférieure à 24 heures).

La majorité des marins embarqués à la petite pêche ainsi qu'une partie des marins embarqués à la pêche côtière travaillent à partir des ports nordistes de Dunkerque et de Grand-Fort-Philippe.

Sur 142 marins inscrits à la Direction Départementale des Affaires Maritimes du Nord, 79 marins travaillent dans le Nord :

- 77 à partir du port de Dunkerque,
- 2 à partir de Grand-Fort-Philippe.

Les marins inscrits à la grande pêche et à la pêche au large travaillent sur des grosses unités type «pêche industrielle».

La flotte de pêche du Nord est composée de 22 navires :

- Dunkerque : 5 chalutiers et 16 fileyeurs,
- Grand-Fort-Philippe : 1 chalutier.

Le chiffre d'affaires des criées de Dunkerque et de Grand-Fort-Philippe est fortement lié aux apports de la sole, espèce phare de la pêche nordiste représentant plus de 60 % du tonnage débarqué et plus de 80 % de la valeur produite, ainsi qu'aux apports d'espèces annexes (crevettes, bar, turbot) vendues à bon prix. Ces espèces rémunératrices placent la criée de Grand-Fort-Philippe, avec 7,09 euros du kg, au deuxième rang des criées françaises pour le prix moyen au kg et la criée de Dunkerque (6,59 euros du kg) au troisième rang.

Le classement des criées, selon le chiffre d'affaires en 2005 (en milliers d'euros), positionne Dunkerque au 28ème rang et Grand-Fort-Philippe au 38ème (sur 40 criées).

	2005				Variation 2004-2005		
	Tonnage	Valeur (Milliers d'€)	Rang	Prix au kg	Tonnage	Valeur (Milliers d'€)	Prix au kg
Dunkerque	1 014	6 684	28	6,59	- 5,2 %	+ 3,30 %	+ 8,9 %
Grand-Fort-Philippe	285	2 020	38	7,09	- 11 %	+ 2,2 %	+ 15,6 %
Total	1 299	8 704					

Production de la pêche dunkerquoise en 2005

Source : Direction Départementale des Affaires Maritimes du Nord, 2006

La criée de Grand-Fort-Philippe est essentiellement alimentée par dix fileyeurs de Calais et par deux fileyeurs de Dunkerque ainsi qu'un navire belge. Aucune flotte n'est attachée à Grand-Fort-Philippe.

Cette criée est très appréciée de ses six acheteurs pour la qualité du poisson débarqué (poissons fins comme les soles, turbots et bars) destinés à une clientèle de restaurateurs.

Les artisans pêcheurs apprécient la qualité du service moyennant des frais et surtout une rémunération supérieure à la criée de Dunkerque et de Boulogne-sur-Mer.

La filière pêche dans le département emploie environ 80 marins et fait travailler de manière indirecte, d'après les estimations nationales, trois fois plus de personnes (néanmoins tous les emplois indirects ne sont pas sur Dunkerque).

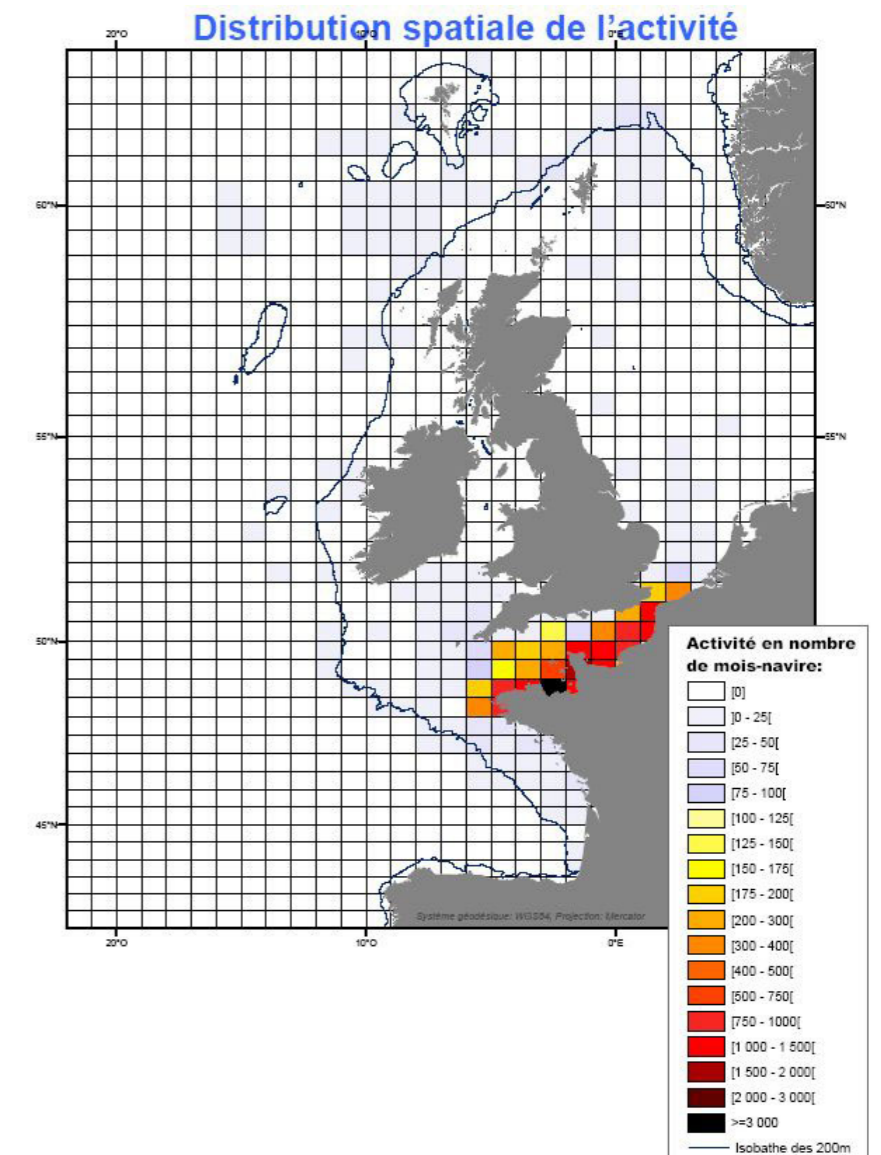
L'ensemble de la production des deux criées nordistes est acheté principalement par les mareyeurs dunkerquois et les poissonneries du littoral. La pêche est par ailleurs une activité économiquement et socialement structurante. Il s'agit d'un métier offrant de bonnes perspectives de promotion sociale, faisant partie intégrante de l'identité dunkerquoise.

La pêche professionnelle est actuellement fortement encadrée, au niveau régional, par des systèmes de licences et d'autorisations de pêche contingentées, mais aussi au niveau communautaire (quotas par espèces, limitation des puissances et des capacités, mesures techniques relatives aux engins et maillage). Les pêcheurs nordistes fréquentent, selon la capacité de leurs navires et les autorisations de pêches obtenues, les eaux côtières du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que de la Belgique. Les eaux sont poissonneuses sur les bancs de Flandres propices aux poissons plats et en particulier à la sole présente toute l'année mais surtout de janvier à avril.

La plupart des fileyeurs pose leur filet dans la bande des 3 milles nautiques de la zone IVc au large de Dunkerque sauf dans les zones interdites que sont :

- Le Port Autonome de Dunkerque,
- Les chenaux d'accès aux ports Est et Ouest de Dunkerque,
- La passe Est, aussi appelée passe de Zuydcoote,
- La zone de dépôt d'épaves dangereuses.

Des fileyeurs à la capacité et à la catégorie de navigation plus importantes pêchent plus loin, au-delà de la bande des 6 milles marins.



Flotte de la Façade Mer du Nord - Manche - distribution spatiale

Source: Synthèse des flottilles de pêche 2003, Flotte mer du Nord-Manche-Atlantique. Système d'Informations Halieutiques, IFREMER, 2005

La pêche à pied

Il n'y a pas d'activité professionnelle de pêche à pied dans le département du Nord. La Direction Départementale des Affaires Maritimes ne délivre donc aucun permis de pêche à pied.

Une pêche de loisir existe mais cette pêche ne doit en aucun cas être commercialisée. Elle est prisée des locaux et des touristes qui pratiquent traditionnellement :

- La pêche à la crevette,
- La pêche au filet fixe,
- La pêche à l'aide de lignes gréées,
- La cueillette de coquillages sur les plages autorisées :
 - Certaines plages comprises dans l'emprise du Port Autonome de Dunkerque présentent des gisements naturels de coques interdits à la pêche pour des raisons sanitaires,
 - Les épis de Malo-les-Bains font l'objet d'une cueillette de moules mais en faible quantité.
- L'extraction de vers des sables,
- La pêche à la ligne depuis la plage.

La pêche à pied est autorisée sur les gisements ouverts à la pêche, et classés en A ou B du point de vue de la salubrité, avec des limites quant aux quantités et aux engins.

Exemple pour les moules et les autres coquillages: 5 litres par jour et par personne, à la main ou à la cuillère seulement.

Source du texte: Rapport interne de la Direction Départementale des Affaires Maritimes du Nord, 2006.

L'aquaculture et la conchyliculture

La ferme aquacole de Gravelines

Le Nord est le premier département français producteur de bars et de daurades royales grâce à la ferme aquacole de Gravelines qui emploie 92 personnes et produit 51 % de la production nationale (5 000 tonnes par an).

C'est le seul site de production aquacole de la région Nord – Pas-de-Calais, reparté en deux sociétés :

- Aquanord (2640 tonnes de bar et daurades produits pour une valeur de 16 267 000 euros en 2005),
- L'écloserie marine de Gravelines ou E.M.G. où près de 17 millions d'alevins y sont élevés, soit une valeur de 3 566 750 euros.

Toutes deux exploitent le circuit des eaux de refroidissement de la centrale nucléaire de Gravelines. Les prélèvements se font à partir de la prise d'eau de la centrale nucléaire et à partir de la centrale. Les rejets se font sur le domaine maritime à l'intérieur de la circonscription du Port Autonome de Dunkerque par le canal de rejet de la centrale nucléaire.

Une unité de conditionnement aux normes européennes est intégrée sur le site, elle est entièrement automatisée et traite environ 20 tonnes de poissons par jour.

La moitié de la production est destinée au marché intérieur avec 15 % vendus aux grandes et moyennes surfaces et 85 % aux mareyeurs et restaurateurs. L'autre moitié est commercialisée dans les pays de l'Europe et depuis peu vers les États-unis, le Japon et Hong-kong.

Source du texte: Rapport interne de la Direction Départementale des Affaires Maritimes du Nord, 2006.

L'activité mytilicole

32 concessions d'exploitation de cultures marines au large de Zuydcoote ont été attribuées en 2006 à 16 artisans pêcheurs de Dunkerque pour la culture de moules sur filières (ou cordes) afin de diversifier leurs activités de pêche ou de se convertir dans le secteur de la mytiliculture. Il s'agit d'élevage en pleine mer.

Dans l'avenir, il est probable qu'une prise d'eau de mer destinée à alimenter des bassins situés à terre soit demandée par les exploitants.

Source du texte: Rapport interne de la Direction Départementale des Affaires Maritimes du Nord, 2006.

Méthodologie pour la carte des activités halieutiques et aquacoles

Echelle: 1/100.000 au format A3

La carte des activités halieutiques et aquacoles présente :

- les principaux chiffres des ports de pêche du Nord,
- les deux criées (Grand-Fort-Philippe et Dunkerque),
- l'aquaculture et les gisements naturels,
- le classement des zones aquacoles (2005),
- les limites des zones de pêche maritime.

Sources pour les principaux chiffres des ports de pêche du Nord et la localisation des criées:

Les graphiques font référence aux données fournies par la Direction Départementale des Affaires Maritimes du Nord. Ils décrivent les ports d'exploitation du Nord par activités halieutiques en comparant le nombre de navires, la puissance des bateaux et le nombre de marins embarqués.

Sources pour l'aquaculture et les gisements naturels

La localisation des gisements naturels de moules et de coques, ainsi que les zones de production mytilicole (culture sur filière) ont été transmises par la Direction Départementale des Affaires Maritimes du Nord (2006).

Il faut noter que le gisement de coque au sein du PAD (avant-port ouest) est interdit à la pêche, cependant sa présence est à signaler car la cueillette est observée sur site.

Sources pour le classement des zones aquacoles (2005)

Dans le cadre de la réglementation sanitaire des coquillages, les zones de production professionnelle sont identifiées et délimitées. Elles font l'objet d'un suivi permanent de leur qualité microbiologique, chimique et phytoplanctonique qui permet de les classer de la façon suivante :

- Zone A : zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés pour la consommation humaine directe.
- Zone B : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après avoir subi pendant un temps suffisant, soit un traitement dans un centre de purification, associé ou non à un reparcage, soit un reparcage. La pêche de loisir est possible mais les usagers sont invités à prendre quelques précautions (cuisson des coquillages souhaitable).
- Zone C : Zones dans lesquelles les coquillages ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après un reparcage de longue durée, associé à une purification ou après passage en conserverie. La pêche de loisir y est interdite.
- Zone D : Toute activité de pêche ou d'élevage y est interdite.

Note. Le classement des zones portuaires (Dunkerque et Grand-Fort-Philippe) en D est une obligation (sans que des prélèvements soient effectués).

Ce classement est établi pour trois groupes de coquillage :

- Groupe 1 : les gastéropodes (bulots...), les échinodermes (oursins) et les tuniciers (violets),
- Groupe 2 : Les bivalves fouisseurs, c'est-à-dire les mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat est constitué par les sédiments (palourdes, coques,...),
- Groupe 3 : Les bivalves non fouisseurs, c'est-à-dire les autres mollusques bivalves filtreurs (huîtres, moules...).

Source du texte:

- Arrêté préfectoral n°2884 du 29 novembre 2005 portant classement de salubrité des zones de production de coquillages vivant dans le Nord, Préfecture du Nord

- <http://www.rnde.tm.fr>

L'objectif de cette carte étant de donner un aperçu des activités économiques sensibles, seul le groupe 3 a été cartographié, pour cet atlas. En effet, ce groupe regroupe les ressources les plus importantes du point de vue de l'exploitation économique: la mytiliculture et l'ostréiculture.

Les données (zones de production aquacole et leur classement) sont en accès libre sur le site Internet du Réseau National des Données sur l'Eau :

<http://www.rnde.tm.fr>

Sources pour les limites des zones de pêche maritime :

L'ensemble de l'espace maritime est le lieu d'une activité halieutique. Seules les limites réglementaires sont présentées sur la carte :

- Limite des 1 mille nautique,
- Limite des 3 milles nautiques, correspondant à la zone de chalutage interdit, sauf dérogation pour certaines espèces et certaines époques,
- Limite des 6 milles, à partir de laquelle s'applique le règlement communautaire de la « Zone réservée à l'Etat national »,
- Zones d'interdiction de pêche, regroupant :
 - Les chenaux d'accès aux ports est et ouest de Dunkerque,
 - La passe Est, aussi appelée passe de Zuydcoote,
 - La zone de dépôt d'épaves dangereuses.

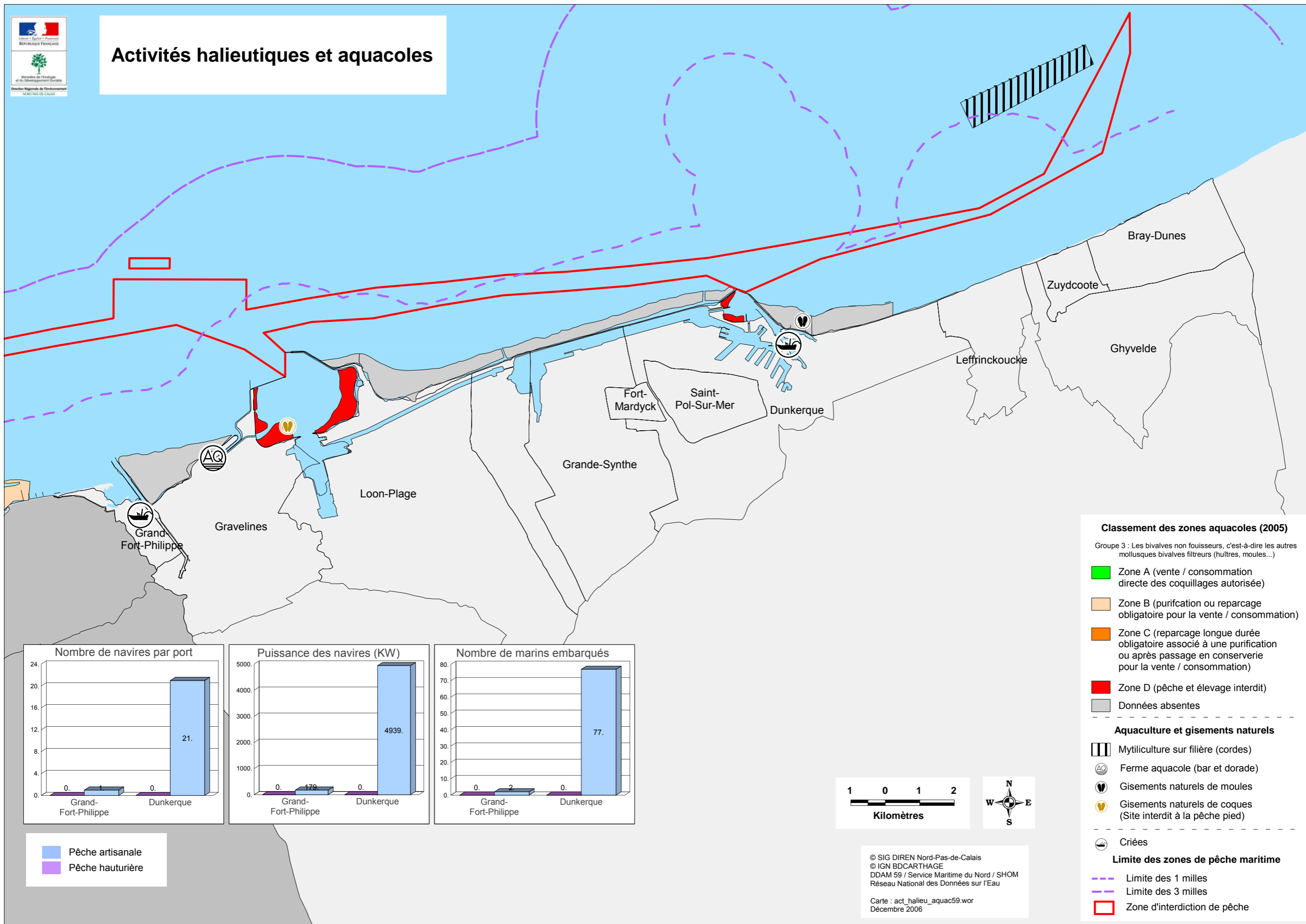
Les limites des 3 milles et 6 milles nautiques ont été calculées à partir de la limite des 1 mille, donnée libre d'accès sur le site <http://www.rnde.tm.fr>.

Les zones d'interdiction de pêche ont été établies à partir de :

- l'arrêté préfectoral n° 49/2006 portant réglementation de la circulation des navires aux approches du port de Dunkerque, Préfecture Maritime de la Manche et de la Mer du Nord, 2006,
- la carte du SHOM (FR 7214), 1988,
- et complétées par la localisation de l'ensemble des balises fournies par le service des Phares et Balises des Services Maritimes du Nord.



Activités halieutiques et aquacoles



Classement des zones aquacoles (2005)

Groupe 3 : Les bivalves non fouisseurs, c'est-à-dire les autres mollusques bivalves filtreurs (huîtres, moules...)

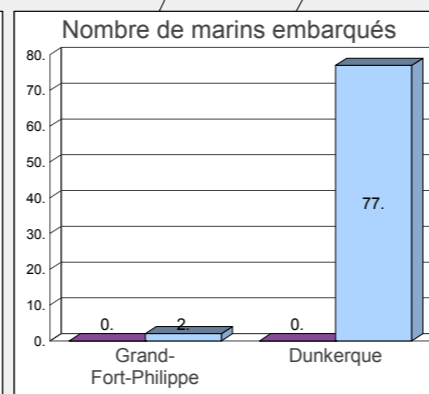
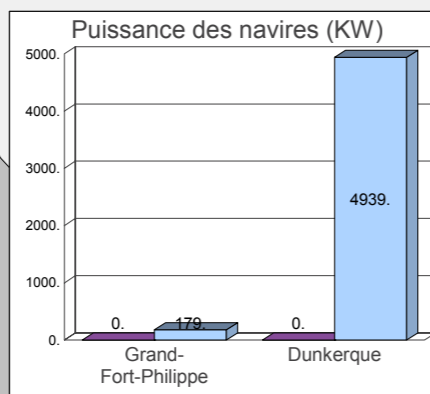
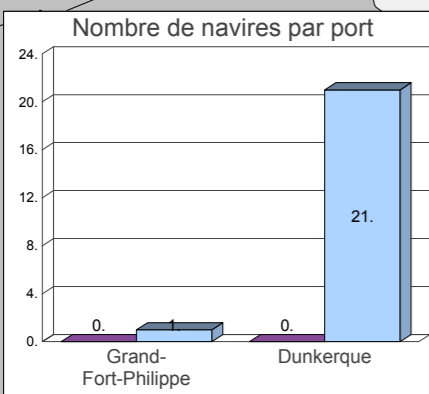
- Zone A (vente / consommation directe des coquillages autorisée)
- Zone B (purification ou reparcage obligatoire pour la vente / consommation)
- Zone C (reparcage longue durée obligatoire associé à une purification ou après passage en conserverie pour la vente / consommation)
- Zone D (pêche et élevage interdit)
- Données absentes

Aquaculture et gisements naturels

- Mytiliculture sur filière (cordes)
- Ferme aquacole (bar et dorade)
- Gisements naturels de moules
- Gisements naturels de coques (Site interdit à la pêche pied)
- Criées

Limite des zones de pêche maritime

- Limite des 1 milles
- Limite des 3 milles
- Zone d'interdiction de pêche



- Pêche artisanale
- Pêche hauturière



© SIG DIREN Nord-Pas-de-Calais
 © IGN BDCARTHAGE
 DDAM 59 / Service Maritime du Nord / SHOM
 Réseau National des Données sur l'Eau
 Carte : act_halieu_aquac59.wor
 Décembre 2006

Activités portuaires, industrielles, agricoles et autres

Les activités économiques (hors tourisme et pêche) les plus sensibles sur le littoral sont les activités portuaires et énergétiques prélevant de l'eau de mer pour leur fonctionnement. Car une des caractéristique propres aux littoraux demeure véritablement d'offrir les facilités d'acheminement et d'écoulement de matières premières, de produits transformés ou de personnes. Les façades maritimes s'affirment donc tel un terreau fertile à l'implantation d'entreprises de production nécessitant une utilisation massive de matières premières (la sidérurgie, la métallurgie et les constructions mécaniques en tête).

Il est à noter, à l'échelle de la région, la place majeure que prennent les établissements publics et para-publics, notamment ceux liés à la santé dans l'effectif salarié.

La grande distribution représente aussi une part importante de ces effectifs. Zone de passage, la région Nord - Pas-de-Calais, et particulièrement son littoral, s'affiche d'emblée comme territoire attractif pour le commerce nord-européen.

Source du texte: d'après l'Atlas cartographique du littoral du Nord – Pas-de-Calais, ENR, 1999

Activités portuaires

Dunkerque, Calais et Boulogne sont les trois principaux ports maritimes du bassin Artois-Picardie. Ils représentent environ un milliard d'euros de chiffre d'affaires total (1999).

Dunkerque garde de son passé une spécialisation forte dans le développement industriel. Avec un trafic de plus de 53 millions de tonnes en 2005, le port autonome de Dunkerque est:

- 1er port français d'importation des minerais et charbon,
- 1er port français d'importation de fruit,
- 1er port français d'importation de cuivre,
- 1er port français d'exportation de sucre,
- 2d port pour les échanges avec la Grande-Bretagne.

En 2005, le PAD atteint des nouveaux records:

- Les minerais et charbons, avec respectivement 12,13 MT et 8,84 MT, représentent 41 % du tonnage total du trafic du PAD,
- Les hydrocarbures sont en nette augmentation: + 24,2% pour 14,13 MT soit 26,4% du tonnage total,
- Les marchandises diverses établissent un nouveau record avec 12,27 MT de trafic grâce aux nouveaux records des activités du trafic roulier et des conteneurs (204 562 TEU - Twenty Foot Equivalent Unit, en 2005). La croissance de cette activité est une des motivations pour le développement de la plate forme multimodale de Dourges et suscite des projets de renforcement de capacité de certains canaux.

La Zone Industrielle Portuaire de Dunkerque couvre au total 7 000 hectares dont 3 000 sont encore disponibles pour de nouveaux développements portuaires ou des implantations autant industrielles que logistiques. Le PAD est constitué de deux sites portuaires, sur 17 kms de rivage, en front de mer et sans estuaire :

- Le port Est, derrière des écluses, accessible à des navires de 120 000 tonnes, avec un maximum de 14,20 m de tirant d'eau,
- Le port Ouest, port à marée, réalisé dans les années 70, accessible aux navires de 300 000 tonnes, avec un maximum de 20,50 m de tirant d'eau, ouvert sans contrainte d'heure, d'écluse ou de marée, permettant des escales très courtes et situé à 1 h de navigation de la route maritime du détroit du Pas-de-Calais.

Le PAD est un port polyvalent, qui propose de nombreux quais et terminaux spécialisés :

- Pour les vrac liquides (14,8 millions de tonnes en 2005) :
 - Port Ouest : Appontement Pétrolier des Flandres (pétrole brut, navires jusqu'à 300 000 tonnes à pleine charge),
 - Port Est : Appontements divers (produits pétroliers et chimiques, gaz, vrac alimentaires, navires jusqu'à 100 000 tonnes).
- Pour les vrac solides (26,2 millions de tonnes en 2005) :
 - Port Ouest : Terminal à Pondéreux Ouest (Sea-Bulk), minerais et charbon, navires jusqu'à 180 000 tonnes de port en lourd, trafic 2005 de 8,6 MT,
 - Port Est : Quai Sollac desservant la sidérurgie locale, trafic 2005 de 13,3 MT. Nombreux quais pour vrac divers importés et exportés (chaux, coke, ferrailles, minéraux...). Equipements céréaliers.

- Pour les marchandises diverses (12,3 millions de tonnes en 2005) :

- Port Ouest :
 - Terminal à conteneurs pour les services océaniques et feeder (navire d'apports),
 - Terminal roulier équipé de passerelles pour les navires transbordeurs desservant notamment la Grande Bretagne,
 - Entrepôts frigorifiques en froid négatif et froid positif,
 - Zone logistique de 200 ha.
- Port Est : 16 kilomètres de quais pour les lignes régulières conventionnelles ou semi conteneurisées, la navigation au tramping (affrètement à la demande), les terminaux spécialisés.

6 300 navires sont entrés au port au cours de l'année 2005.

Calais reste le principal port de transport de voyageurs et du trafic transmanche. Il représente ainsi le deuxième port européen du trafic de passagers avec 11,7 millions de voyageurs en 2005, et le premier port français de trafic fret transmanche avec 38,3 millions de tonnes de trafic en 2005. Le trafic de passagers a une influence sensible sur l'économie locale, car une partie significative de ce trafic correspond à des excursionnistes qui visitent la région, utilisent les infrastructures hôtelières et font des achats dans les commerces locaux.

Boulogne, premier port de pêche français, avec 55 000 tonnes de poisson en 2001 (principalement pêchées hors de la zone littorale proprement dite) est surtout le premier port européen de transformation de poissons, avec plus de 300 000 tonnes de poisson transformées par an.

De par leurs spécialisations distinctes et leurs atouts complémentaires, les trois ports évoluent actuellement vers un rapprochement et une plate-forme portuaire unique intégrée, permettant ainsi de mieux affronter la concurrence et faciliter les partenariats avec les ports voisins tels que Anvers et Rotterdam.

Source du texte:

- Etat des lieux des districts hydrographique - Escaut, Somme et Côtiers Manche Mer du Nord - Meuse (Partie Sambre), Agence de l'eau Artois-Picardie, DIREN NPDC, 2005

- Activité à la fin décembre 2005 des ports maritimes français traitant plus d'un million de tonnes de marchandises par an ou plus de cent mille passagers, Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral - Mission des études économiques, de la Recherche et des statistiques, 2005

- Atlas POLMAR Nord - Inventaire des zones sensibles du littoral, DIREN, 2003

- Dossier de Presse: Conférence de Presse, Jeudi 5 janvier 2006. Port Autonome de Dunkerque

- Tableau de bord, Port Autonome de Dunkerque, décembre 2005

(<http://www.portdedunkerque.fr>)

Activités industrielles

La région Nord - Pas-de-Calais, reste l'une des régions françaises les plus industrielles, tant du point de vue du parc d'entreprises que pour les effectifs et le Produit Interieur Brut. Quatre grandes filières types intégrées, mais aussi très diversifiées, dominent:

- textiles-habillement,
- métaux-mécanique-électricité-automobile,
- chimie,
- agro-alimentaire.

La zone d'emploi de Dunkerque occupe une place importante dans le tissu industriel régional. Elle dispose en effet d'infrastructures portuaires favorables au développement de son industrie. Cette zone d'emploi est caractérisée par :

- des producteurs d'énergie électrique (10 % de la production nationale),
- Arcelor (1/3 de la production française d'acier),
- TOTAL (8 % de la capacité annuelle de raffinage de France),
- un port industriel (3ème port français).

L'emploi industriel représente, en 2003, 32,8 % de l'emploi salarié de la zone d'emploi de Dunkerque (21 391 salariés) faisant de la zone d'emploi de Dunkerque une zone industrielle (au niveau régional, le taux est de 25,4%). La zone d'emploi de Dunkerque est la 6ème zone d'emploi de la Région en terme d'effectifs industriels (8 % des emplois industriels de la région).

La zone d'emploi de Dunkerque se caractérise par une spécialisation importante dans le secteur métallurgique et de transformation des métaux (la part relative dans l'emploi industriel est proportionnellement 4,5 fois plus élevée qu'au niveau régional).

La région Nord - Pas-de-Calais est considérée comme la première plaque énergétique européenne grâce à Dunkerque (centrale nucléaire, atterrissage gazier, port pétrolier).

La production régionale d'énergie primaire est, en 2004, d'environ 10,5 Mtep (Mega de Tonne d'Equivalent Pétrole), répartie en 9,9 Mtep d'électricité et 600 ktep (kilo de Tonne d'Equivalent Pétrole) de biomasse et bois. L'électricité est produite à 96,5 % par voie nucléaire et 3,5 % par voie thermique.

Avec six tranches de 900 MW chacune, soit 8,6 % de la puissance électronucléaire nationale, la centrale de Gravelines est la plus puissante d'Europe occidentale. Elle assure, avec 38,14 TWh (Térawatt-heure) en 2005, 8,1 % de la production nationale. Elle emploie 1 700 salariés et 300 entreprises sous-traitantes (soit près de 1 300 personnes), basées essentiellement dans le département du Nord. En 2005, l'ancienne centrale thermique EDF de Dunkerque a été remplacée par une nouvelle centrale au gaz dite « DK6 » de 800 MW (Megawatt) du groupe Gaz de France. DK6 n'aura pas pour seule vocation de fournir de l'électricité à Arcelor comme la centrale précédente mais aussi de proposer deux tiers de sa production sur le marché européen, en émettant moins de CO2 que d'autres centrales thermiques, du fait de sa technologie récente.

Source du texte:

- *Etat des lieux des districts hydrographique - Escaut, Somme et Côtiers Manche Mer du Nord - Meuse (Partie Sambre)*, Agence de l'eau Artois-Picardie, DIREN NPDC, 2005

- *Enjeux pour l'industrie régionale Nord - Pas-de-Calais*, DRIRE, 2006

Activités agricoles

L'activité agricole en bord de mer n'est pas présente du fait d'un littoral principalement occupé par:

- une urbanisation fortement développée,
- le Port Autonome de Dunkerque (emprise côtière de 17 km),
- des massifs dunaires protégés et classés en réserves naturelles.

Toutefois, selon une étude de l'Observatoire du littoral (2005), les cantons littoraux du Nord présentent une activité agricole pérenne. Selon la classification employée dans cette étude, les exploitations des cantons littoraux du Nord comprennent :

- des exploitations dégagant des marges brutes standards assez importantes mais embauchant peu de personnel. Elles correspondent grossièrement au temps plein du chef de l'exploitation. Les exploitants et co-exploitants sont plutôt jeunes et bien formés.
- des exploitations dégagant des marges brutes standards importantes (seulement 6,7% des cantons ont une marge brute inférieure au centile 66) et le nombre d'UTA (Unité de Travail Annuel) par exploitation est élevé (2,4 UTA/exploitation). L'âge et le niveau de formation des exploitants et co-exploitants ne sont pas des facteurs discriminants.

L'orientation technico-économique des exploitations des cantons littoraux correspond:

- aux grandes cultures,
- à la polyculture,
- à l'horticulure.

Source du texte:

- *PLAGE - Plan d'Actions pour la Gestion de l'Erosion, 2003, réalisé par le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale*

- *Typologie socio-économique des exploitations agricoles du littoral métropolitain, Indicateur agricole, Observatoire du littoral, 2005*

- *L'environnement du Nord - Pas-de-Calais, Les cahiers régionaux de l'environnement, IFEN, DIREN NPDC, 2004*

Autres secteurs d'activités

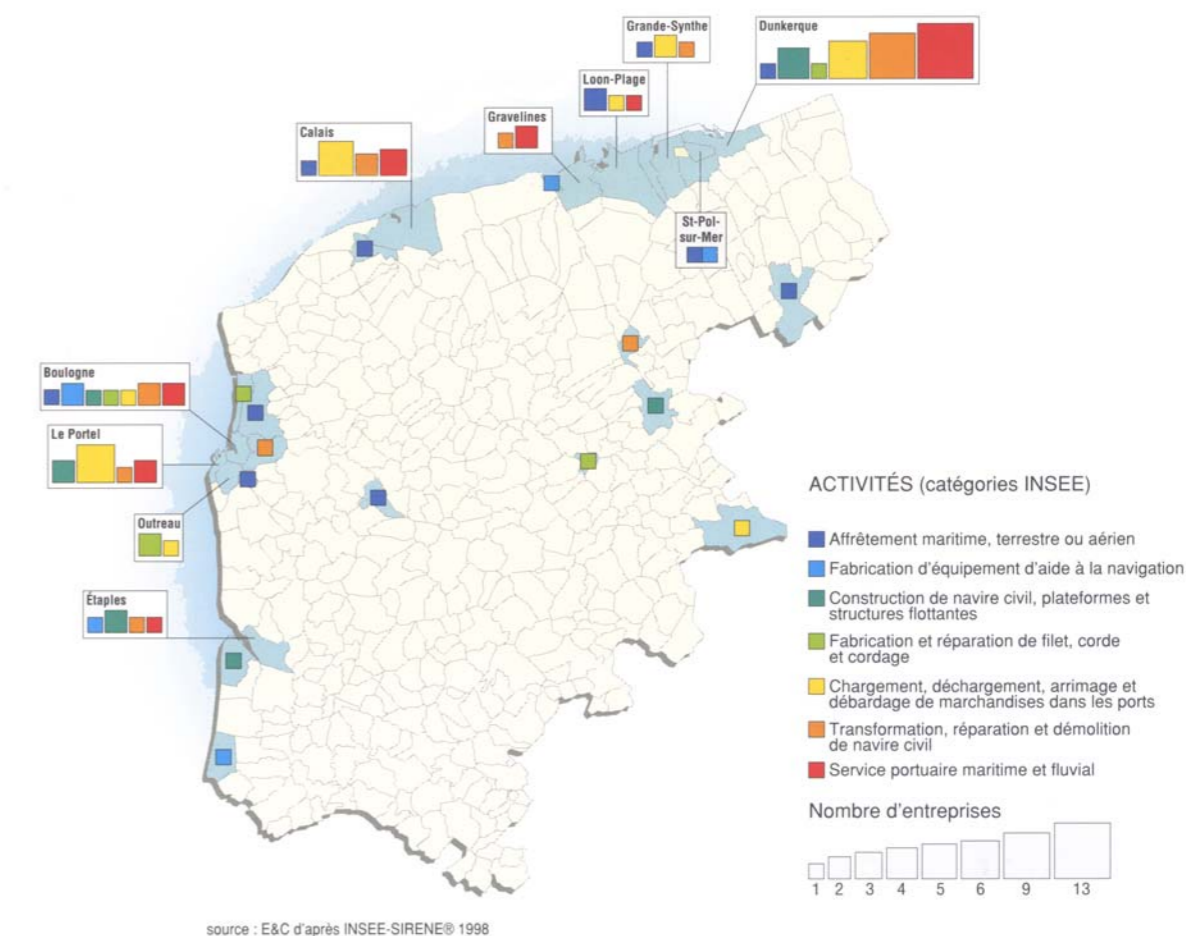
Les services destinés aux entreprises et aux particuliers, ainsi que les activités financières, immobilières et commerciales, représentent une part de l'emploi total dans la zone d'emploi de Dunkerque plus faible que leur part respective à l'échelle nationale. Inversement, l'industrie et le transport (la présence du port entraîne la logistique) représentent une part de l'emploi total plus importante que leur part respective à l'échelle nationale.

Les secteurs ayant le plus recruté entre 1998 et 2003 sont les secteurs des services aux entreprises (+36%) et des services aux particuliers (+20%). Le Tertiaire atteint 37 315 effectifs salariés tandis que le secteur de la construction s'élève à 5 706 emplois salariés.

Source du texte:

- *Enjeux pour l'industrie régionale Nord - Pas-de-Calais*, DRIRE, 2006

ACTIVITÉS EN RAPPORT AVEC LA MER (hors industrie du poisson, commerce de gros, poissonnerie et pêche)



Méthodologie pour la carte des activités portuaires, industrielles, agricoles et autres

Echelle: 1/100.000 au format A3

Cette carte synthétise les principaux aspects économiques des communes côtières.

Le trafic portuaire

- Le transport de marchandises (vracs secs et divers) et transport d'hydrocarbures en million de tonnes (2005, PAD),
- Le nombre de voyageurs (2005, MTETM),
- Le nombre de véhicules de tourisme et commerciaux (2005, PAD).

La puissance énergétique des installations

La puissance est indiquée en MW (Megawatt) pour les deux installations suivantes:

- la centrale nucléaire de Gravelines,
- la centrale au gaz DK6 du groupe Gaz de France.

Cette donnée est fournie par la DRIRE à partir des Enjeux pour l'industrie régionale Nord - Pas-de-Calais, DRIRE, 2006.

Le nombre d'établissement en 4 classes par commune

La nomenclature en 4 postes est issue de la Nomenclature Economique de Synthèse (NES) de l'INSEE au 1er janvier 2004:

- Industrie (ET)
- Construction (EU)
- Commerce et réparations (EJ)
- Autres services (EX)

Cette donnée est en accès libre sur le site Internet de l'INSEE (www.insee.fr).

Cultures

Le zonage est issu de la numérisation de l'occupation du sol, 1998, effectuée par le CR 59-62. Seules les zones cultivées des communes côtières sont figurées.

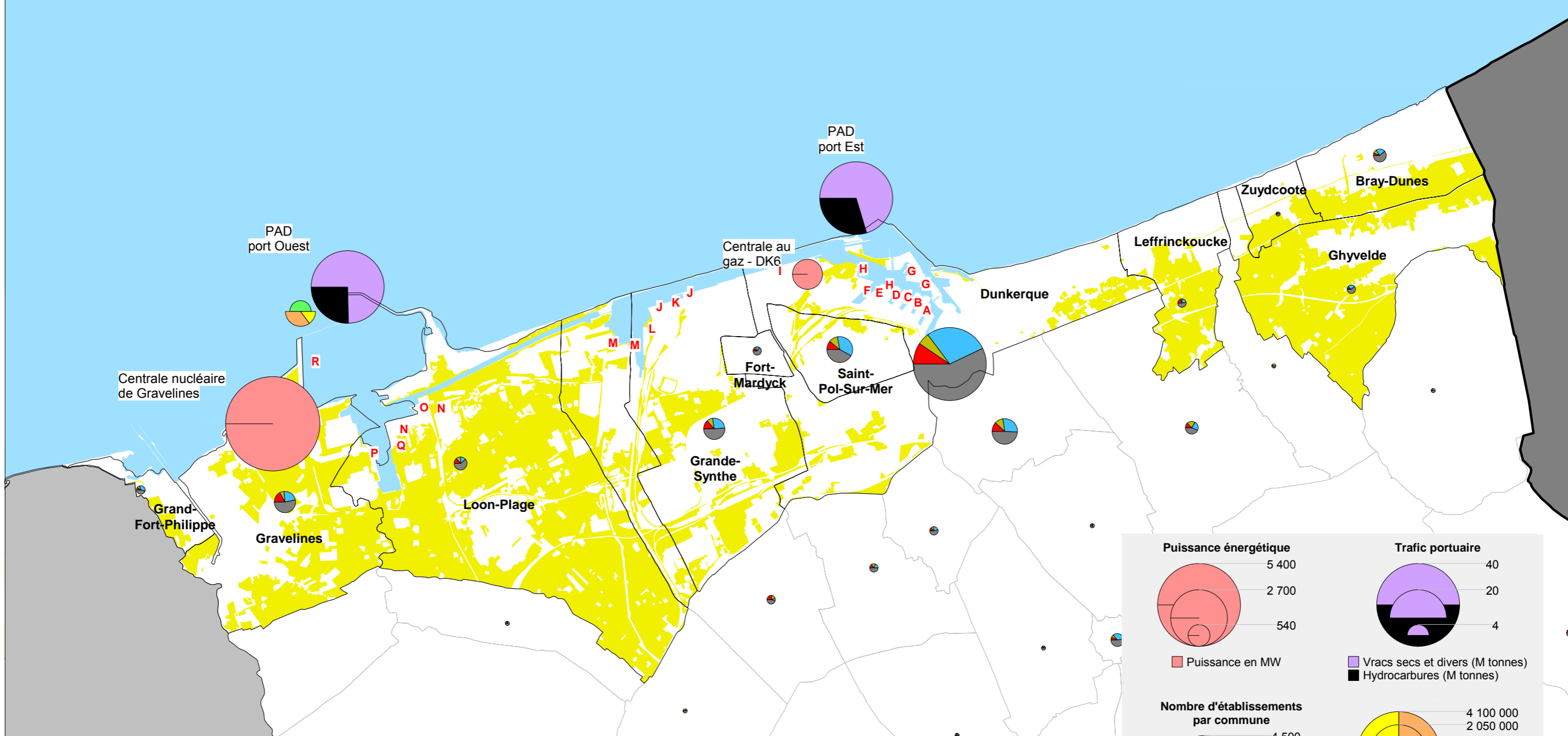
Equipements du Port Autonome de Dunkerque et Appontement Pétrolier des Flandres (APF)

- Terminaux de marchandises diverses (A-B-D-E-F)
- Terminal sucrier (C)
- Installation de vracs liquides (H)
- Réparation maritime (G)
- Terminaux du port central (H)
- Quais Sollac Atlantique (I)
- Terminaux multivrac (J)
- Terminal céréalier (K)
- Terminal aux aciers (L)
- Secteur pétrochimique (M)
- Entrepôts logistiques (N)
- Terminal roulier (O)
- Terminal à conteneurs (P)
- Terminal à pondéreux ouest (Q)
- Appontement Pétrolier des Flandres - APF (R)

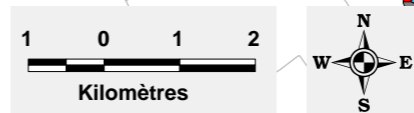
Cette donnée a été transmise par le PAD.



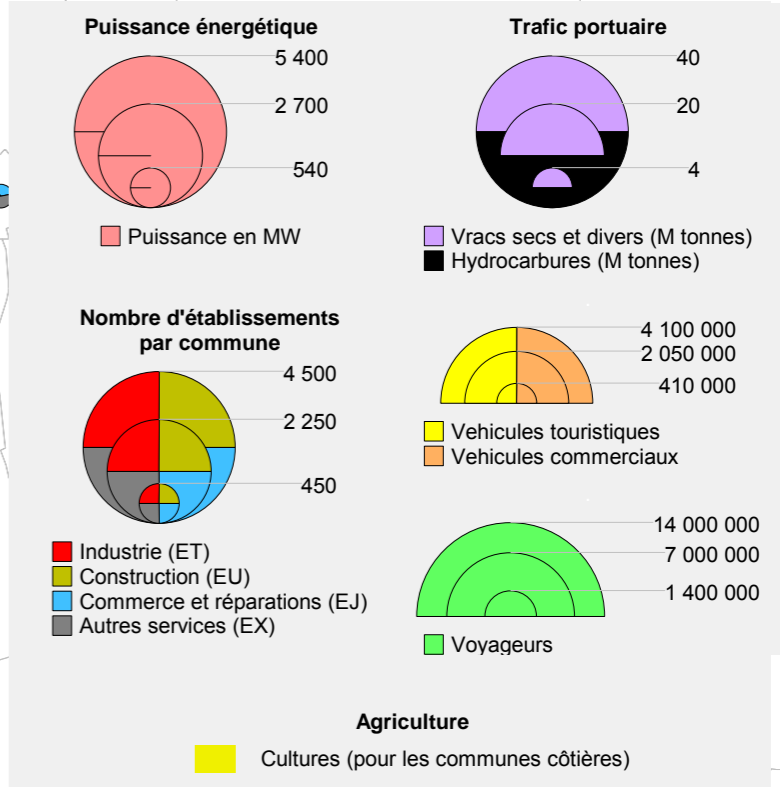
Activités portuaires, industrielles, agricoles et construction, commerce, autres services



- A-B-D-E-F** Terminaux de marchandises diverses
- C** Terminal sucrier
- H** Installation de vracs liquides
- G** Réparation maritime
- H** Terminaux du port central
- I** Quais Sollac Atlantique
- J** Terminaux multivracs
- K** Terminal céréalier
- L** Terminal aux aciers
- M** Secteur pétrochimique
- N** Entrepôts logistiques
- O** Terminal roulier
- P** Terminal à conteneurs
- Q** Terminal à pondéreux ouest
- R** Appontement Pétrolier des Flandres - APF



© SIG DIREN Nord-Pas-de-Calais
 © IGN BDCARTHAGE
 INSEE / PAD / DRIRE / MTETM / CR 59-62
 Carte : activites_economiques_59.wor
 Décembre 2006



Pas-de-Calais

